



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230922-2023_102-DE
Reçu le 26/09/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET – Elise
FERRARI

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_102

Objet : 21 –8.2.1– CONVENTION DE PARTENARIAT – FONDATION DE NICE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande par la Fondation de Nice, patronage Saint Pierre ACTES, d'accueillir au sein des services municipaux des bénévoles issus des bénéficiaires de l'association, à savoir, des étrangers en situation régulière, des demandeurs d'asile et de bénéficiaires de la protection internationale.

Un projet de convention définissant les modalités de coopération entre la commune et de la Fondation de Nice dans le cadre de la création d'opportunité de bénévolat au sein des services techniques de la Mairie, les modalités de suivi des bénévoles et encadrants a été établi. Il a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance et est annexé à la présente délibération.

Les missions bénévoles prévues dans la convention sont : le balayage et nettoyage de la voirie, le changement des sacs poubelles, nettoyage des sanitaires, ramassage de l'herbe coupée par les agents municipaux et l'hiver, déneigement des rues, trottoirs et salage.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat en faveur du développement du bénévolat des bénéficiaires de la fondation de Nice auprès des services municipaux de la commune de Tende
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :